Image not found or type unknown

accident de service remise en cause???

Par **biftanos**, le **14/02/2013** à **17:40**

bonjour
j’ai 36ans suis jardinier dans ma mairie depuis 14 ans DANS LE VAUCLUSE
je suis en accident de travail depuis le 27 mars 2012
pour un lumbago au depart , je travaillé le 27.03.12 je passé le désherbant à l'aide d'un pulvérisateur a dos environ 15litres
donc j'e passe ce fameux désherbant
a peu prés toute la mâtiné, après qu'elle pulve je commence à ressentir une douleur o dos, je décide de continué quand même pour finir mon travail, à la fin je le dépose au sol et la je ressent une une grosse douleur, ça commence a faire de plus en plus mal, j' appel mon chef pour lui dire que mon collègue de travail me mène à la clinique car je n’en peu plus,
la il me font des radio et diagnostique un lumbago, j'arrivai presque plus a bouger tellement sa me lancé, il me mette en AT, après 2 semaines je vais un peu mieux,plus bloqué mais toujours mal au dos .je vais voire mon médecin, il me mets en arrêt. au bout de 2 mois je reprends le boulot avec soin je tiens 2 semaines malgré mon mal au dos, je décide d'aller voir mon médecin qui me prescrit un scanner et me remet en AT, au scanner il me trouve une discopathie l4 l5 , j'avais pas mal pour rien
(je vais au kiné 3 fois par semaines depuis tout ce temps)
Par la suite
je vais voir un rhumatologue (conseiller par mon medecin traitent) qui lui me prescrit un irm il ya 2 mois environ qui confirme cette discopathie avec une légère hernie et un caractère inflammatoire.
aujourd'hui j'ai ete convoqué par un médecin expert mandaté par ma MAIRIE, il me pose plusieurs questions, puis me fais quelques examins rapide, il me touche un peu partout me demande si j'ai mal. aujourd'hui j'ai pas trop mal donc je ne lui mens pas je dis un peu.
Mais il n'appuie même pas, bref j'ai rein à caché, la à la fin il me dis vous êtes apte à reprendre votre travail, je luis dis je suis jardiniers je taille avec un taille haie, j'utilise beaucoup d'engins thermique, il me dis vous croyais être le seul dans ce cas, vous n'aimé pas votre travail !!!!
la je reste bête, Quesque qu’ il me dit?
puis à la fin il dit je tiens à vous dire auusi que je reconnais pas votre accident de travail c'est de l’arthrose ,contacter votre mairie demain pour une reprise....
voila je ne sais pas quoi faire, mon dos, je me le suis abimé au travail ça c'est sur, que puis je faire pour me défendre ça fait presque un ans que je suis en arrêt, et il me dit ça , qu’elle recourt ai-je ?
je suis vraiment pas bien comment es ce possible pouvez m'aider, j'en ai les larmes au yeux c'est pas une blague
merci d'avance cordailemant

Par **P.M.**, le **15/02/2013** à **15:57**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés